

été ratifié par leurs parlements ou leurs organismes législatifs respectifs. Voici la liste des pays qui ont fait cette réserve: Le Chili, la Colombie, Cuba, l'Equateur, l'Ethiopie, le Guatemala, l'Inde, l'Iran, l'Irak, les Etats-Unis du Mexique, le Pérou, l'Uruguay et le Vénézuéla.

Je tiens à vous faire remarquer, et je souligne à la Chambre, que ces treize signataires, qui ont refusé de s'engager formellement, de donner à l'accord force exécutoire avant qu'il ait été ratifié par leurs législatures respectives, sont les représentants des petits peuples. En soulignant ce fait, j'ai voulu démontrer que les représentants de certains petits pays ont prouvé leur foi dans les principes démocratiques. Je l'ai déjà dit et je le répète ce soir, maintes fois des accords de commerce nous ont été présentés signés et rendus exécutoires sans que jamais nous n'ayons été consultés comme membres du Parlement. Tout ce qu'on nous demandait c'était d'agir comme machine à voter afin que le très honorable Mackenzie King puisse nous engager.

Je soutiens qu'une telle manière d'agir est tout l'opposé de la véritable démocratie. J'ajouterai aussi que les représentants des quatre principales puissances, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Chine et la Russie n'ont pas établi de ces réserves.

Notre propre ministre à Washington, M. Leighton McCarthy, l'a signé sans réserve aucune. Je commence à croire que la démocratie n'habite plus nos rives. Notre Gouvernement, sans jamais se lasser, adopte un décret ministériel après l'autre. Par les questions qu'il a inscrites au *Feuilleton*, l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a démontré que notre administration ne se lasse pas à cette tâche. Ce n'est pas tout, voilà maintenant que certains accords ont été conclus dont le rejet par le Parlement constituerait un acte de défiance à l'égard du Gouvernement et un acte de censure à son adresse.

Les accords sont déjà signés et maintenant le premier ministre vient nous demander de bien vouloir, comme de bons enfants, ratifier ses actes. Pour ma part je proteste. Rien n'empêcherait de s'en tenir aux préliminaires de l'accord jusqu'à ce que les signataires se soient expliqués auprès de leurs gouvernements et ceux-ci auprès des parlements ou des législatures et qu'on ait demandé aux populations si l'accord correspondait à leurs désirs. C'est ainsi qu'il faudrait agir et j'en ai par dessus la tête de tout ceci...

M. MacNICOL: Chacun peut en dire autant.

M. HANSELL: Je veux dire que cet état de choses m'exaspère.

[M. Hansell.]

Une VOIX: C'est cela qu'il veut dire.

M. HANSELL: Ce ne sont pas mes actes qui m'exaspèrent.

M. MacNICOL: Nous sommes tous fatigués du gouvernement par décrets.

M. HANSELL: L'autre jour le ministre des Munitions nous a soumis une question très importante. Je n'ai pas accès aux dossiers des caucus libéraux mais j'oserai affirmer que ni l'accord international concernant les routes aériennes ni le présent accord n'ont été soumis au parti libéral en général et je ne crois pas me tromper. Je crois que mes conjectures sont exactes. Voici quelques hommes qui constituent le gouvernement du Canada. Ils ont sollicité cette charge. La population la leur a accordée, à titre de mandataires. Et cependant ils accomplissent ces choses sans demander d'abord au Parlement quel est l'avis du peuple. C'est l'objet de ma protestation. Malgré cette protestation, je crois que c'est un bon projet de loi. Il manifeste l'esprit qui convient envers les malheureux. Nous devons les secourir, mais permettez-moi d'ajouter que nous devons aussi régler nos problèmes intérieurs.

M. REID: J'ai deux questions à poser...

M. HANSELL: L'adjoint parlementaire n'a pas répondu à ma question. Cela ferait meilleur effet, si nous recevions les réponses maintenant.

M. CLAXTON: Je ne sais si je puis engager maintenant une discussion avec l'honorable député de Macleod sur la sagesse ou l'imprudence de modifier notre usage constitutionnel de longue date quant à l'exécution des accords internationaux, usage que nous avons hérité avec les institutions parlementaires du Royaume-Uni, usage dont l'application a donné de bons résultats là-bas et ici aussi, je pense. Je doute que l'inclusion d'une clause restrictive assujettissant une convention à l'approbation d'une assemblée législative constitue nécessairement la pierre de touche d'une démocratie pratique. Il y a d'autres pierres de touche et notre démocratie canadienne peut soutenir la comparaison avec les institutions démocratiques de tous les pays qui ont inséré cette disposition dans leur constitution.

A propos de la première remarque, savoir que les contributions du UNRRA ne couvriront que le cinquième des frais de secours, permettez-moi de dire que j'espère qu'elles couvriront l'intégralité de ces frais, mais non tous les frais de l'alimentation de l'Europe ou de l'Extrême-Orient. Une bonne partie des vivres et approvisionnements nécessaires à